



Compte-rendu de la réunion Du Conseil Municipal du 25 mars 2024

25 Conseillers étaient Présents ou Représentés (06 Procurations : M.L. CASTELLI, M.M. GUGLIELMI, F. LUCIANI, M.J. MALLERONI, M.C. RUIZ, M. SIMEONI) et 04 conseillers étaient Absents : J.T. ALBERTINI, E. BAGHIONI, M. BARRIELE, P. SINDALI.

Le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal, et avoir désigné Madame Michelle LUCIANI comme Secrétaire de Séance, ouvre la session.

Point n° 1 : Finances Communales

24-03/029 – Adoption du Compte Administratif 2023 de la Commune :

Monsieur Maroselli, 1^{er} adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2023.
Le Maire ne prend pas part au vote.

- Le Conseil, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *Adopte à la Majorité* des membres présents et représentés, *avec 19 Voix Pour, et 5 Abstentions* (V. BORROMEÏ, M. L. CASTELLI, F. DEMUYNCK, P. RINIERI et M. SIMEONI) *par chapitre et par section*, le Compte Administratif 2023 de la Commune en Fonctionnement et en Investissement.

24-03/030 – Approbation du Compte de Gestion 2023 de la Commune :

- Le Conseil, ayant entendu l'exposé de son rapporteur *Approuve à la Majorité, avec 19 voix « Pour » et 5 Abstentions* (V. BORROMEÏ, M. L. CASTELLI, F. DEMUYNCK, P. RINIERI et M. SIMEONI) le Compte de Gestion 2023 tel que présenté.

24-03/031 – Adoption d'un plan de financement :

- Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter le plan de financement relatif à la réalisation du Pont Provisoire de Baliri comme suit : **Montant H. T. des travaux : 788 305,30 €**
✓ Aides sollicitées : Collectivité de Corse (Crédits Exceptionnels Intempéries) (40 %) : 315 322,12 €, Etat (DSEC-DSIL-DETR- FNADT) (40 %) : 315 322,12 € et Part Communale (20 %) TVA en sus : 157 661,06 €.

Il précise que pour ce projet, extrêmement complexe à réaliser d'un point de vue technique (inaccessibilité d'une rive, amiante environnementale, environnement géotechnique non homogène entre les deux rives, accessibilité du site aux gros engins, notamment aux grues, interdite au niveau de la RT BALIRI,...), le détail des sommes engagées servant de base à l'établissement du plan de financement est déterminé comme suit :

Nature de la mission	Coût HT
Etude géomètre	4 060,00 €
Etude géotechnique	25 686,00 €
Etude Amiante GO2	1 410,00 €
Etude réseaux existants	675,00 €
AMO CEREMA	40 921,25 €
Location pont provisoire CEREMA	91 810,00 €
Travaux culées, transports, mise en place du pont VMD pour 3 ans	591 793,67 €
Etudes VISA*	24 949,38 €
Contrôle qualité des bétons mis en œuvre	7 000,00 €
TOTAUX HT	788 305,30 €

D'autre part, il ajoute que pour les Etudes VISA*, la commune effectuera **en régie** la maîtrise d'œuvre, économisant sur le projet environ 50 000,00 €, la TVA en sus à la charge de la commune.

24-03/032 – Comptabilité autonome du Budget Annexe du CCAS :

- **Le Conseil,**
- **VU** le CGCT,
- **VU** le décret 87-130 du 26 février 1987 relatif à la comptabilité des CCAS, des CIAS et des Caisses des Écoles,
- **CONSIDERANT** qu'au-delà d'un seuil de recettes de fonctionnement pour le budget d'un CCAS fixé à 30 489,80 euros, une comptabilité autonome dotée d'une trésorerie séparée de celle du Budget Général doit être instituée,
- **CONSIDERANT** que des recettes supérieures à ce seuil sont constatées aux comptes administratifs du CCAS de la Commune de Corte depuis plusieurs années,
- **A l'unanimité, DECIDE** d'instaurer à compter du 01^{er} janvier 2025 une comptabilité autonome dotée d'une trésorerie séparée de celle du Budget Général de la Commune pour le Budget Annexe du CCAS.
- **DIT** que le Maire transmettra pour information et exécution la présente délibération à la Trésorerie de Corte ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Corte.

Point n° 2 : REGIE DE L'EAU

24-03/033 – Adoption du Compte Administratif 2023 :

Monsieur Maroselli, 1^{er} adjoint délégué aux finances, présente le **Compte Administratif 2023**.

Le Maire ne prend pas part au vote.

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, des membres présents et représentés, *Adopte, à l'unanimité* des membres présents et représentés, *avec 24 Voix « Pour », par chapitre et par section*, le Compte Administratif 2023 en Fonctionnement et en Investissement.

24-03/034 – Approbation du Compte de Gestion 2023 :

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, *Adopte* le Compte de Gestion 2023 tel que présenté.

24-03/035 – Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable 2023 (RPQS) :

- *A l'unanimité, le Conseil*, ayant entendu l'exposé de son Maire, *approuve* le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable 2023.

Point n° 3 : REGIE DU PARKING TUFFELLI

24-03/036 – Adoption du Compte Administratif 2023 :

Monsieur Maroselli, 1^{er} adjoint délégué aux finances, présente le **Compte Administratif 2023**.

Le Maire ne prend pas part au vote.

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, *Adopte, avec 24 Voix « Pour », par chapitre et par section*, le Compte Administratif 2023 en Fonctionnement et en Investissement.

24-03/037 – Approbation du Compte de Gestion 2023 :

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, *Adopte* le Compte de Gestion 2023 tel que présenté.

Point n° 4 : REGIE DU PARKING RESTONICA-GROTELLE

24-03/038 – Adoption du Compte Administratif 2023 :

Monsieur Maroselli, 1^{er} adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2023.

Le Maire et Madame Marie-Luce CASTELLI, représentée par Madame Vanina BORROMEÏ, ne prennent pas part au vote.

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à la Majorité* des membres présents et représentés, *Adopte, avec 23 Voix « Pour », par chapitre et par section*, le Compte Administratif 2023 en Fonctionnement et en Investissement.

24-03/039 – Approbation du Compte de Gestion 2023 :

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, **Madame Marie-Luce CASTELLI**, représentée par Madame Vanina BORROMEÏ, ne prenant pas part au vote, avec 24 voix « Pour » *Adopte, à la Majorité* des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2023 tel que présenté.

Point n° 5 : REGIE DU LOTISSEMENT FURNACCIA

24-03/040 – Adoption du Compte Administratif 2023 :

Monsieur Maroselli, 1^{er} adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2023.

Le Maire ne prend pas part au vote.

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à la majorité* des membres présents et représentés, *Adopte, avec 24 Voix « Pour », par chapitre et par section*, le Compte Administratif 2023 en Fonctionnement et en Investissement.

24-03/041 – Approbation du Compte de Gestion 2023 :

- **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, des membres présents et représentés, avec 24 voix « Pour » *Adopte, à l'unanimité*, le Compte de Gestion 2023 tel que présenté.

Point n° 6 : GESTION DU DOMAINE COMMUNAL

24-03/042 – Autorisation d'Occupation du Domaine Public de la Commune de Corte pour l'exploitation d'un « Petit Train Routier Touristique »

- **Le Conseil, à l'unanimité, Adopte** la proposition de son Maire, **Annule** la convention du 20 septembre 2016, **Autorise** son Maire à signer la nouvelle convention, telle que présentée en pièce jointe, autorisant l'occupation du Domaine Public de la Commune de Corte pour l'Exploitation d'un Petit Train Routier Touristique, consentie à la SARL « U TRENU » pour une durée de dix (10 ans) avec prise d'effet au 01^{er} mars 2024.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Corte, le 25 mars 2024

Le Maire



Dr. Xavier POLI

La Secrétaire de Séance

Mme Michelle LUCIANI

